La politique et la province

ORIGINES DES PARTIS (1)

V

Les démocrates populaires

La politique n'est pas un art simple. Dans un vieux pays comme le nôtre, la politique hérite de la complexité d'une longue histoire et elle la reflète.

Ayant mentionné, au passage, ces disciples de Lamartine, toujours enclins à « siéger au plafond », et que désigne, dans la syntaxe des Assemblées parlementaires, le vocable plus commode qu'exact d'*indépendants*, on pourrait penser que « tout est dit »; qu'il n'existe, en bref, dans la République, en dehors du socialisme, que deux grands partis républicains : les orléanistes et les bonapartistes, les « modérés » et les radicaux. Impardonnable légèreté! La République — étant bien entendu qu'il ne s'agit ici que d'éclairer les origines des partis — s'enorgueillit de compter en son sein un troisième parti républicain : les légitimistes. Récemment admis aux honneurs et périls de la vie publique, les *démocrates populaires*, qui, par l'ampleur de leur doctrine et l'ardeur de la propagande, représentent désormais sur l'échiquier électoral un pion de choix, semblent, en effet, avoir, à plus d'un titre, recueilli l'héritage, les traditions, les aspirations des légitimistes catholiques. Efforçons-nous de déchiffrer cette nouvelle énigme.

A la mort du comte de Chambord, le ralliement des légitimistes à la personne et aux prérogatives du comte de Paris ne correspondit, au vrai, qu'à une attitude de parade, dénuée de toute adhésion sentimentale. Le cœur est souvent en retard sur la raison. Et ses raisons, pour mystérieuses qu'on les tienne, n'en sont pas moins les plus fortes. Car, si le contraire s'avère volontiers trop certain, la logique ni la contrainte n'ont jamais engendré l'amour. Partisans résolus d'une forme déterminée de la monarchie, les légitimistes devaient s'accommoder plus aisément d'un régime républicain que d'une monarchie trop différente de celle conçue par leur idéal. Un adversaire de principe répugne moins qu'un ami imposé. Une hostilité théorique exclut rarement l'espoir d'un compromis. Déjà, après l'échec de la restauration monarchique, dès que se fut éloignée la silhouette d'Henri V, les légitimistes n'avaient-ils point tenté de conclure un pacte avec les républicains ? de constituer subrepticement avec eux un de ces « cartels » secrets, mais évidents, qui décident parfois de l'orientation politique d'un peuple? C'est la collusion de Gambetta et des chevau-légers qui, lors de l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles, assura l'échec des orléanistes. Préfiguration, somme toute, de maints scrutins contemporains dans nos arrondissements de province. Parmi les légitimistes catholiques, Léon XIII recrutera, d'autre part, le plus naturellement du monde, les meilleurs adeptes du *ralliement*, doués de la ferveur unique des prédestinations réalisées. Ancêtres historiques des démocrates populaires, ces légitimistes catholiques ont changé de nom, mais point de tempérament : leur méfiance haineuse de la branche cadette des Bourbons, symbole officiel de la monarchie, en a fait d'authentiques républicains, dont le néophytisme n'échappe pas encore à l'écueil d'un zèle, classique en de telles occurrences, mais incontestablement fort sincère.

A qui se propose de rechercher les origines spirituelles du parti démocrate populaire, comment interdire d'évoquer, en outre, la tradition du catholicisme libéral qu'illustrèrent, au siècle dernier, les Lamennais, les Montalembert, leurs amis ? Les dispositions de la fameuse encyclique *Rerum novarum* ? La lettre du pape Léon XIII aux cardinaux français ? Les initiatives sociales du marquis de La Tour du Pin, d'Albert de Mun, d'Henri Lorin, des abbés démocrates Lemire, Gayraud, Naudet ? Le congrès de 1896, tenu à Reims, où un nouveau parti dégage, en une charte concise, l'essentiel de sa mystique ? « Le parti démocratique chrétien, y est-il spécifié, estimant que les questions sociales priment les autres, laisse à chacun de ses groupements la liberté de se placer ou non sur le terrain politique; mais si ces derniers se placent sur le terrain politique, *ils doivent se déclarer nettement républicains démocrates.* » Ainsi donc, non seulement la forme républicaine du régime n'est plus mise en question, mais est reconnue, acceptée — au besoin, défendue. Et M. Marc Sangnier de préciser, en inaugurant le « Sillon », qu'il entend « mettre au service de la démocratie française les forces sociales du catholicisme ». D'entreprise purement confessionnelle d'éducation civique qu'il s'était affirmé à ses débuts, le « Sillon » évoluera, après sa condamnation par le pape Pie X, le 29 août 1910. Il deviendra un parti non confessionnel : la « Jeune République ».

La guerre contribua, par ailleurs, à faire rentrer, dans une large mesure, les catholiques français, *en tant que catholiques*, dans le giron des partis républicains. L'évolution économique de ses lendemains, le développement rapide des idées socialistes ont également projeté sur la valeur de l'enseignement catholique quant à la politique sociale une vive lumière : les parties du traité de Versailles qui concernent l'organisation du travail rappellent sur plus d'un point les thèses de l'encyclique *Rerum novarum*. C'est alors que se fonde, le 16 novembre 1924, le parti démocrate populaire. Trente ans auparavant, les démocrates chrétiens s'étaient, par l'incidence de la question sociale, créé une situation politique incontestablement originale. La mise en jeu de la doctrine catholique sur la paix fournira aux démocrates populaires le prétexte d'un essai de scission avec les forces de droite. Leur but réel : dissocier très nettement le catholicisme d'une forme quelconque d'organisation politique — hors la leur, s'entend.

Ceci explique le caractère assez disparate des éléments qui composent le parti. Les uns — tel le contingent de l'*Action libérale populaire* — proviennent de la droite pure. D'autres, par leur adhésion, marquent un acquiescement plus particulier, soit à une politique sociale hardie, de tendance antilibérale, soit à une politique extérieure d'inspiration antinationaliste. Toutefois, les parlementaires du parti sont, pour la plupart, les élus de la « droite ». Très peu sont redevables de leur siège aux suffrages de la « gauche ». Mais, indépendamment de ces considérations, l'unité du parti se traduit surtout dans les traits qui le définissent : les démocrates populaires sont républicains; ils sont catholiques; ils sont « populaires ».

Deux voies s'ouvraient devant les chefs légitimistes, ennemis intimes de la famille d'Orléans : le bonapartisme et la République. Une préférence sentimentale décida en faveur de celle-ci. Le temps et les circonstances mûrent bientôt en conviction assise une impulsion spontanée. Ainsi s'opèrent les durables conversions.

Les démocrates populaires sont catholiques, traditionnellement. Leur foi « agit ». Ils la revendiquent, au reste, comme un honneur. D'aucuns affirment même qu'ils poussent l'absence de respect humain — courage moins rare qu'estimable — jusqu'à en revendiquer, d'aventure, le monopole.

Ils sont, enfin, « populaires ». La géographie l'atteste, et l'histoire. Deux vieilles provinces françaises : la Bretagne, la Vendée; un ancien royaume : la Navarre, leur servirent de berceau, leur tiennent lieu de foyer. Pourquoi ? Parce que l'idée monarchique a, sans cesse, affecté, dans ces régions, une allure populaire, ce que l'on appellerait, aujourd'hui, un aspect « peuple ». Cela tient aux mœurs, aux modes d'existence, au comportement de la petite noblesse terrienne, demeurée presque constamment en contact avec la terre, avec les paysans employés aux soins de cette terre; petite noblesse qui s'abstint continûment de fréquenter Versailles et sa cour, d'émigrer vers une civilisation différente de la civilisation populaire qui, à d'infimes nuances près, se révélait aussi la sienne. Les insurrections monarchistes y furent, le plus souvent, le fait du peuple. La chouannerie, la guerre vendéenne ne trahissent pas des mouvements aristocratiques, mais de véritables soulèvements de la démocratie rurale. C'est également sur le territoire du plus populaire des rois de France, soucieux que chacun de ses sujets fût assez aisé dans ses affaires pour mettre la poule, chaque dimanche, au pot, que les démocrates populaires ont rencontré un plus sensible agrément, un terrain mieux préparé. La statue du Pont-Neuf, à Paris, devant laquelle la foule manifestait, il y a plus d'un siècle : « Vive Henri IV! Vive le roi vaillant ! », perpétue le souvenir d'une tradition monarchique à base populaire. Inflexible sur les principes lorsqu'il s'est agi d' « avaliser » les droits de la branche cadette, cette tradition a évolué vers la République pour, dans la République, se cristalliser autour d'une formule politique strictement républicaine : la démocratie populaire. S'arrêtera-t-elle en chemin ? Il n'est pas interdit de se demander quelle direction prendra demain le parti démocrate populaire, parti socialement « avancé », politiquement « modéré »; si le rôle d'arbitre — où il semble se complaire — entre l'inquiétude du vieux capitalisme et la jeune insolence d'un collectivisme qui ne doute de rien ne comporte pas certains risques; si, en définitive... Mais ceci est une autre histoire.

JACQUES FOURCADE.

(1) Voir le *Temps* du 7 janvier et du 19 février 1934.

La fête de Jeanne d'Arc à Rouen

— La fête rouennaise de Jeanne d'Arc aura lieu dimanche prochain, qui est le dimanche le plus proche de l'anniversaire de la mort de l'héroïne, le 30 mai 1431. Après la cérémonie de la Flamme du Souvenir des discours seront prononcés par M. Métayer, député, maire de Rouen, et par M. Spalaïkovitch, ministre plénipotentiaire de Yougoslavie, qui présidera les diverses manifestations; puis les troupes de la garnison, les anciens combattants, les sociétés locales et les enfants des écoles défileront. Un cortège se rendra ensuite au pont Boieldieu, du haut duquel des jeunes filles jetteront des fleurs dans la Seine, tombeau de Jeanne d'Arc.

A la cathédrale aura lieu une cérémonie, que présidera Mgr de la Villerabel et au cours de laquelle le panégyrique de Jeanne d'Arc sera prononcé par le chanoine Thellier de Poncheville.

A la Ligue des droits de l'homme

M. Pierre Colomb, député de la Vienne, a envoyé au président de la Ligue des droits de l'homme de Poitiers, la lettre suivante:

Monsieur le président,

Il y a trente-six ans que j'appartiens à la Ligue des droits de l'homme. J'y suis entré, encore adolescent, à la suite des douze universitaires qui l'ont fondée, parmi lesquels était mon père. Comme la République était belle à cette époque! Cette ligue, envahie peu à peu par des éléments extrémistes, vient, en son congrès, de prendre un ordre du jour flétrissant le président Herriot et par conséquent les radicaux qu'il représente. En conséquence, j'ai l'honneur de vous envoyer, non sans amertume, ma démission de ligueur.

Veuillez croire, etc.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE à Dijon

(De notre envoyé spécial)

Les dernières heures du séjour que fit hier dans la capitale de la Bourgogne le président de la République furent consacrées à la cérémonie de clôture de la 55e fête fédérale de gymnastique, et à l'inauguration de la nouvelle école pratique de commerce.

Reçu à son arrivée au parc municipal des sports, baigné dans la chaude lumière d'un ciel étincelant, par M. Gaudier, président de l'Union des sociétés de gymnastique, M. Albert Lebrun assista à une série d'exercices d'ensemble, exécutés avec une rare perfection.Puis les porteurs des drapeaux des 200 sociétés qui sont ici représentées s'avancent vers la tribune présidentielle où va avoir lieu la transmission du drapeau de l'Union par la fédération de la Charente à celle de la Côte-d'Or.Allocution de M. Gaudier, suivie d'un discours de M. Marin,ministre de l'éducation physique.Le président de la République prend la parole en ces termes :

Il y a 35 ans, à la demande de Charles Cazalet, l'actif et regretté président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, le président Loubet remettait à la ville de Dijon le drapeau de l'Union fédérale confié, l'année précédente, aux gymnastes de Saint-Etienne.

Et voici qu'aujourd'hui, dans ce magnifique parc municipal des sports, qui fait honneur à votre ville et que nous avons la faveur d'inaugurer, une même cérémonie nous assemble, et je suis prié par votre actuel président d'accueillir ce même drapeau des mains des gymnastes charentais et d'en faire à nouveau remise à la capitale bourguignonne.

Un tiers de siècle s'est écoulé dans l'intervalle au cours duquel se sont accomplis de grands événements, les plus grands de notre histoire. Nos trois couleurs, qui avaient connu les douleurs de la défaite, ont vécu une fois de plus les enthousiasmes de la victoire; elles flottent aujourd'hui librement dans Metz et Strasbourg français, la patrie a retrouvé à son foyer tous ses fils unis. Comment, dans ce cadre émouvant, en présence de toutes les personnalités ici rassemblées, devant cette jeunesse impatiente de se mesurer sur le stade, ne prendrions-nous pas acte de ce redressement où nos âmes puisent une joie et une fierté qui nous aideront à triompher des soucis et des difficultés de l'heure présente.

« Patrie, courage, moralité », telle est notre devise, proclamait à l'instant M. le président Gaudier.

Il n'en est pas de plus belle ni de plus noble. Aimer et servir notre patrie qui est bien, nous pouvons le dire sans forfanterie, la plus douce, la plus généreuse, la plus humaine des patries, accomplir avec courage, comme citoyen et comme soldat, tous les devoirs qui s'imposent pour sa sauvegarde et son épanouissement, soumettre les actes de notre vie publique et privée aux règles les plus strictes de la moralité, voilà bien en effet les principes qui doivent inspirer et guider les fils d'une libre démocratie républicaine comme la nôtre.

Vos sociétés les enseignent à leurs membres. C'est une part de leur utilité et de leur honneur.

En même temps, par la pratique rationnelle et mesurée des sports, par les exercices physiques adaptés aux besoins de chacun, elles leur donnent la santé et la force, elles en font des hommes complets, heureux de vivre et d'agir dans la plénitude de leur personnalité. Et c'est l'autre part de leur but et de leur activité.

Jeunes gens et jeunes filles, qu'un heureux destin a groupés aujourd'hui sur le stade dijonnais, et qui synthétisez les 300,000 membres réunis à des titres divers au sein de l'Union des sociétés de gymnastique de France, vous garderez un grand souvenir de la fête de ce jour. Vous y puiserez une volonté accrue de parfaire votre vigueur physique et votre beauté morale, et de trouver dans un corps bien équilibré et une âme forte et sereine, un goût plus vif de l'action et un sens plus profond du devoir.

Du parc des sports le président de la République est conduit à l'école pratique de commerce, dont les nouveaux bâtiments remplacent ceux qui furent détruits par un incendie en 1930. L'école primaire supérieure est abritée dans ces mêmes bâtiments. Au total environ 800 élèves dont 450 internes. Après des allocutions du recteur et de M. Berthod, ministre de l'éducation nationale, M. Albert Lebrun visite les deux écoles, félicitant la municipalité, les maîtres et les élèves.

Puis le cortège gagne la gare, au milieu des acclamations de la foule, et le train spécial se met en marche vers Paris où le président était de retour à 23 heures.

LE CONGRÈS NATIONAL du parti socialiste de France

Il a fallu une séance de nuit pour permettre au congrès national du parti socialiste de France d'épuiser l'ordre du jour de ses travaux.

Les résolutions adoptées ont été conformes, ainsi qu'on le verra, aux indications que nous avions données, hier, aux Dernières nouvelles.

Le congrès s'est prononcé pour une réforme de l'Etat et de l'économie; contre la dissolution prématurée; pour la R. P. (sous réserve d'un examen plus complet auquel se livreront chacune des fédérations); pour une réforme intérieure du Parlement; pour une demande d'adhésion à l'Internationale ouvrière socialiste (selon le vœu de M. Renaudel, heureux de lancer cette botte aux frères ennemis).

Le « cas Marquet » a été réglé comme nous l'avions laissé prévoir, le ministre du travail ayant avec orgueil déclaré qu'il ne venait pas devant le congrès pour se justifier, et n'ayant pas caché qu'il ne saurait admettre une motion comportant, fût-ce avec des nuances, un blâme ou une mise en demeure d'avoir à quitter les conseils du gouvernement. Son attitude a donné le ton à la délibération des congressistes.

Dans le courant de l'après-midi, une opposition assez nette s'était manifestée contre MM. Déat et Marquet; et, aussi, contre les jeunes éléments du parti. Si un désaccord profond devait, un jour, diviser les « néos », il semble qu'il porterait sur ce dernier point. Quand M. Renaudel posait la question des chemises et des uniformes, aux premières heures du congrès, sans doute entendait-il ainsi la question. Le tour plaisant pris par le débat en avait dissimulé le fond sévère.

Aussi bien, la conciliation était-elle à l'ordre du jour. Les incidents ont été, les uns et les autres, aplanis en fin de compte. M. Déat a montré de l'habileté et témoigné de ressources manœuvrières.

Son plan de rassemblement avec des mouvements comme les anciens combattants et la C. G. T.; le « flirt caractérisé » qu'il souhaite avec ce que M. Montagnon dénomme « néo-capitalisme », par opposition à « capitalisme de droit divin », ont prévalu, après le processus que nous allons exposer.

Durant la première journée, durant la matinée d'hier, des conciliabules s'étaient tenus dans les couloirs. Les éléments d'opposition prenaient langue. Ils ne s'étaient pas encore manifestés ouvertement. Dès le début de l'après-midi, ils se sont comptés.

C'est dans une lourde atmosphère qu'est ouverte la séance de l'après-midi. On reprend la discussion du rapport moral.

M. Louis Perceau (Seine) prélude à l'offensive contre Déat. L'attitude prise par le secrétaire général du parti depuis quelques semaines lui apparaît comme une rupture avec la démocratie. Les bruits divers commencent. Ils vont continuer pendant son intervention et celle de M. Perrin, qui suivra.

Dans certains articles, M. Déat a déclaré que la démocratie n'était compatible qu'avec des périodes de prospérité économique. Pour M. Perceau, au contraire, la crise économique est une conséquence, non une cause de la crise politique. Ne faut-il donc pas tenir compte encore de la notion politique droite-gauche? Un programme économique, fort bien. Mais, pour rassembler les masses, il faut choisir un mot d'ordre idéologique. Par ailleurs, n'a-t-on point perdu de vue la notion de laïcité, et pourquoi semble-t-on renoncer à la lutte contre le cléricalisme?

Incidents

M. Marquet, dit l'orateur, aurait dû quitter le cabinet Doumergue dès l'instant où ce gouvernement s'est affirmé comme un gouvernement de réaction caractérisée.

Ce que n'exprime pas M. Perceau, M. Perrin va le dire, après avoir ajouté qu'il est difficile de dissocier autrement que par une dialectique savante l'action d'un Germain-Martin et celle d'un Marquet au sein d'un même gouvernement.

Voici ce qui est plus grave : l'ombre du fascisme planant sur le parti. M. Perrin ne prononce pas le mot.

On a parfois l'impression, dit-il, de voir se préformer une figure de démocratie adaptée à la vie moderne, mais aussi à l'image de certaines formes de gouvernement de pays voisins.

C'est assez clair; aussi une partie de l'assemblée se montre-t-elle houleuse. M. Perrin continue en s'attaquant au plan de rassemblement de M. Déat. Comment s'associer à des combattants qui, comme ceux de l'union nationale, ont adopté un vœu tendant à transformer les syndicats en amicales? Et que sont les contacts avec le néo-capitalisme, avec certains industriels?

Pour être entendu, M. Perrin doit crier, faire mine de quitter la tribune. Son intervention semble atterrer les membres du bureau, qui se consultent du regard, tandis que le président ne cesse d'agiter la sonnette.

Vainement, d'ailleurs, et la houle de la salle s'amplifie lorsque M. Perrin s'en prend à la formule « Ordre-Autorité-Nation » choisie par le parti. Bien plus, lorsqu'il met en cause M. Max Bonnafous, auteur d'une brochure sur le néo-capitalisme, une partie de la salle vocifère. M. Bonnafous a écrit notamment que « la liberté est une notion aujourd'hui vidée de son contenu ». Est-ce possible? demande M. Perrin.

M. Bonnafous est un jeune. Il demande la parole pour répondre qu'il entend maintenir tout ce qu'il a dit et écrit sur la liberté. Il dit la soif des jeunes de servir, de se consacrer à un sacrifice social.

L'incident est réglé. M. Lafaye prend la défense de M. Marquet. M. Ramadier propose un moyen terme. M. Marquet sera juge de quitter le gouvernement lorsqu'il l'estimera nécessaire. Pour l'orateur, la solidarité ministérielle est une vérité constitutionnelle, et, de ce fait, il y a une certaine solidarité entre le gouvernement et le parti lui-même.

Quant au plan de rassemblement, il s'appuie sur de nombreuses illusions.

On met sous de mêmes mots, dit-il, des choses différentes, et sous certaines apparences d'accord on ne tarde pas à trouver des divergences profondes. La C. G. T., si elle accepte de prononcer des paroles dites par d'autres, se montre, néanmoins, extrêmement réservée. Elle s'écarte peut-être de sa tradition d'indifférence politique, mais elle marque son souci de démocratie.

Il ne faudrait pas croire, non plus, que le mouvement des anciens combattants a une homogénéité complète, une unité de pensée complète, et ces forces nouvelles ne présentent pas une réalité véritable. Elles ne peuvent servir de point d'appui pour le rassemblement espéré par Déat.

M. Ramadier semble préférer des solutions d'ordre parlementaire. Il invite Déat à « sonner le rassemblement des républicains pour la défense de la République ».

Comme pour marquer un contraste, à la puissante silhouette de M. Ramadier succède un jeune homme fluet : M. Royez (Seine-et-Oise). Son visage osseux offre, par instant, des traits de ressemblance avec celui de Léon Blum. Certains congressistes s'en aperçoivent, s'en amusent. Mais l'atmosphère devient vite orageuse. Car, s'affirmant réaliste, M. Royez souligne que les jeunes veulent plus des programmes concrets que des « idéals ».

— Idéaux ! Idéaux ! lui crie-t-on.

Il poursuit, réclame « des hommes qui aient de l'autorité sur nous ». Il déchaîne des « houhou » lorsque, un pied en l'air, il déclare que la jeunesse n'a que faire des vieilles formules; l'anticléricalisme lui donne à sourire.

De « vieilles barbes » (selon son expression) en frémissent. Puis l'on retrouve une atmosphère calme avec M. Montagnon.

Le député de la Seine reprend en main l'auditoire, lui montre le sens véritable de la journée du 6 février. Il a vécu ces heures tragiques. Il les a méditées. C'est pourquoi il croit nécessaire l'application d'une politique efficace, orientée vers une économie nouvelle. Il réclame un gouvernement autoritaire.

Qui le fera? Ou certains groupements activistes de droite, ou nous, avec les gens qui pensent à peu près comme nous. Et quand avons-nous dit qu'il fallait faire litière de la liberté? Où est, à l'heure présente, la liberté du chômeur, celle de l'artisan, celle du commerçant et celle de l'industriel obligés de faire face à des échéances? Ils perdent avec leur liberté d'homme leur dignité d'homme.

Le discours de M. Marquet

Lorsque le président donne la parole à M. Marquet, le député de Bordeaux se lève de la place qu'il occupait au fond de la salle et, lentement, souriant, va vers la tribune, parmi les applaudissements. L'attitude hautaine, il définit tout de suite sa position.

Je n'ai pas à me défendre devant vous, dit-il, je n'ai pas à solliciter des excuses ni à en formuler. Depuis trois mois, j'ai fait tout ce qu'il était possible de faire. Je ne suis donc pas venu ici pour un plaidoyer.

M. Marquet rappelle ce qu'il vit le 6 février :

Le 6 février, 25,000 manifestants place de la Concorde; 100,000 Parisiens dans les rues. Le soir... drame... La sortie des parlementaires ne fut pas, croyez-le, extrêmement brillante. J'étais avec Vincent Auriol: « Pour des hommes qui, depuis trente ans, appellent les pavés pour qu'ils dansent, eh bien, mon ami, tu réalises! lui dis-je... »

Nous avions une sensation d'impuissance. Ce soir-là, nous avons eu la compréhension spontanée des événements d'Allemagne.

J'ai vu, par la suite, cette même impression d'impuissance. J'ai vu les hommes hésiter au moment de l'action. Dans cette ambiance d'impuissance et, disons-le, de peur, j'ai été autorisé à entrer dans un gouvernement dont la seule vertu a été d'empêcher que la situation ne s'aggrave.

M. Marquet rappelle la formule employée par le groupe parlementaire dans son autorisation. Sans doute, en eût-il préféré une autre, plus nette, mais il ne veut pas revenir sur ce qui a été fait.

J'ai pu rendre depuis mon entrée au gouvernement un certain nombre de services à la classe ouvrière et à la démocratie. Mais j'ai vu des choses extraordinaires : des S. F. I. O., parmi les plus extrêmes, m'écrivant pour solliciter des Légions d'honneur! J'ai vu les mêmes gens me demander, chose plus étonnante, d'intervenir auprès d'une banque, dans l'intérêt, d'ailleurs, de la classe ouvrière.

M. Marquet attaque alors Léon Blum en ces termes :

Il y a des hommes sur qui pèsent des destins tragiques. Celui qui se débat à Toulouse, en ce moment, en face des extrémistes qu'il a fait naître par sa politique, Léon Blum, par sa tactique en 1924 et en 1932, a conduit par deux fois ce pays à la révolution et a reculé par deux fois devant la révolution. Il doit comprendre, aujourd'hui, les responsabilités qui pèsent sur lui et sur son parti. Il est impossible que la S.F.I.O. puisse se relever de la dernière faillite des gauches.

Et le député de Bordeaux poursuit :

Quelle raison d'être aurons-nous, parti socialiste de France, qui avons rompu avec l'idéologie marxiste, avec l'interprétation guesdiste, erronée des faits, si nous ne sommes pas le parti antimarxiste, antiblumiste? Alors, seulement, nous trouverons les concours indispensables.

M. Marquet fait allusion au vote du groupe contre le gouvernement.

Comment concilier notre action avec le vote de l'interpellation Frossard, avec le vote de l'interpellation Midol par notre groupe parlementaire? Ce qu'il faut, c'est arriver à concilier, avec un minimum de cohérence, les textes que nous votons, les discours que nous prononçons et les actes de notre groupe au Parlement.

M. Marquet conclut en demandant ce que serait la situation s'il quittait le gouvernement. Avec qui se trouveraient les néos? Avec une minorité radicale, avec Léon Blum. Et que peut-on espérer d'une action avec Léon Blum?

« Ma conclusion sera claire et brève, dit-il.Si vous devez vous engager dans la lutte antimarxiste, antiguesdiste, plus de politique de classe au Parlement; prenez la tête du mouvement qui débarrassera la classe ouvrière endormie par le marxisme et faites cela dans l'amitié et la confiance. »

Les congressistes se lèvent pour acclamer M. Marquet. Puis M. Lafont vient déclarer que c'est avec regret qu'il a voté contre le gouvernement. Il considère que le gouvernement Doumergue est actuellement utile et nécessaire.

On décide de tenir une séance de nuit, et la séance est levée.

Les résolutions

La discussion est virtuellement terminée lorsque s'ouvre, à 21 heures 30, la dernière séance.

M. Cayrel, député de la Gironde, rapporte les textes concernant l'organisation de l'Etat et de l'économie nationale.

Après examen des textes par une commission des résolutions, on adopte à l'unanimité, moins trois voix, les rapports sur la réforme de l'Etat et sur la réforme de l'économie.

La réforme de l'Etat

Pouvoir exécutif. — L'élection du président du conseil par la Chambre, pour une durée déterminée.

Les ministres choisis sous la responsabilité du président élu.

La réduction du nombre et le regroupement des ministères, en fonction des nécessités économiques et administratives modernes.

Pouvoir législatif. — La réduction du nombre des députés. La réorganisation du travail parlementaire par la refonte du règlement intérieur du Parlement, sauvegardant le droit de contrôle et d'initiative de l'Assemblée, mais disciplinant le droit d'interpellation et d'amendement.

La substitution au Sénat d'un conseil national économique, élu dans le respect complet des libertés syndicales et s'appuyant sur l'organisation légale de la profession et de la région.

L'institution du referendum en cas de conflit entre les deux Assemblées, sous réserve de dispositions empêchant un usage abusif de ce droit.

Pouvoir judiciaire. — La réorganisation du pouvoir judiciaire par un recrutement des magistrats assurant leur pleine indépendance.

L'extension de compétence de certaines juridictions et la rapidité de la procédure.

Organisation administrative. — La réforme administrative par la restauration de l'initiative et de la responsabilité des fonctionnaires et par la rationalisation et le regroupement des services publics, par la revision de la carte administrative.

La réforme de l'économie nationale

Le congrès a décidé de soumettre aux équipes techniques le texte suivant, afin qu'elles en précisent les modalités pratiques :

Substitution de la notion de service social au mobile du profit individuel, plus particulièrement dans les industries essentielles à la vie des travailleurs;

Coordination au sein d'un conseil technique de l'économie des services divers de statistique et d'information, aujourd'hui dispersés dans différents ministères, l'octroi de larges pouvoirs d'investigation à ce nouvel organisme;

L'organisation générale de l'économie, selon les directives du conseil national économique;

Pour l'action immédiate contre le chômage et contre la crise, la mise en œuvre d'un programme important de grands travaux dont le plan Marquet constitue la première étape, et l'adoption des autres méthodes tendant à accroître simultanément les occasions de travail et les débouchés;

Programme social de la C. G. T. et en particulier la réduction à 40 heures de la durée légale de la semaine de travail;

Organisation du marché agricole par les associations paysannes, permettant de libérer l'agriculture des prix de monopole imposés par de puissants groupes capitalistes (minoteries, engrais, machines agricoles);

Affranchissement pour le commerce de lourdes charges pesant sur lui par une simplification de la fiscalité;

Protection de l'épargne et des droits du fisc par un remaniement profond du régime des sociétés anonymes;

Contrôle de la distribution du crédit afin de supprimer la spéculation et de faire concourir le crédit au développement de l'activité économique générale dans un sens favorable aux intérêts généraux de la nation.

La dissolution

La résolution sur la dissolution est adoptée à l'unanimité. En voici le texte :

Le parti socialiste de France ne s'associera pas à la campagne de dissolution immédiate conjuguée entre MM. Paul Reynaud, de Kérillis et Léon Blum, inspirée par des considérations partisanes.

La dissolution ne peut être faite actuellement en tout cas que si on est sorti de la période de troubles par la liquidation des enquêtes en cours, par l'établissement du système électoral suivant lequel doit être régulièrement consulté le suffrage universel, et si le pays est ainsi placé dans le meilleur état de sérénité pour se prononcer sur les graves problèmes de l'avenir.

En revanche, le parti socialiste de France placera au premier rang de ses solutions l'inscription et l'aménagement du droit de dissolution dans la Constitution nouvelle qui doit, dans le plus bref délai, être donnée au pays.

L'Assemblée constituante

Une résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix, concernant l'établissement d'une Assemblée constituante chargée de la revision de la Constitution de 1875. Cette Constituante serait élue et réunie dans le délai de six mois et ses travaux terminés dans le délai maximum d'une année.

La réforme intérieure du Parlement

Le parti socialiste de France déclare qu'il agira en faveur de la réforme intérieure du Parlement, qui devra accélérer le rythme des décisions, réduire les bavardages inutiles, permettre un travail efficace et rapide, destiné à rendre à l'institution parlementaire une autorité nécessaire.

La réforme électorale

Une résolution tendant à l'institution de la R. P. en remplacement du scrutin d'arrondissement donne lieu à un débat auquel participent MM. Renaudel, Ramadier, Lafont, Gounin. Pour l'instant, la R. P. est adoptée à main levée, afin de donner une base d'action au groupe parlementaire. Mais le problème électoral sera, dans son ensemble, renvoyé au referendum des fédérations.

Les rapports avec l'Internationale

Sur rapport de M. Renaudel, la résolution suivante sur les rapports du parti avec l'Internationale ouvrière socialiste (I. O. S.) est adoptée à l'unanimité :

En ce qui concerne les rapports avec l'Internationale

NOUVELLES DU JOUR

Arrivée d'une ambassade extraordinaire belge

L'ambassade extraordinaire belge chargée d'annoncer au président de la République française la mort du roi Albert Ier et l'avènement au trône du roi Léopold III est arrivée à Paris hier, à 19 h. 25.

Cette mission est composée des hautes personnalités dont les noms suivent :

Le lieutenant-général Lemercier, aide de camp du roi Léopold III, ambassadeur extraordinaire; MM. Pierco, questeur de la Chambre des représentants; Van Ackere, membre de la Chambre des représentants; le baron Robert de Broqueville; le comte de La Barre d'Erquelinnes; le comte Xavier Carton de Wiart.

A son arrivée, l'ambassadeur extraordinaire a été salué, au nom de M. Barthou, ministre des affaires étrangères, par M. Carré, chef adjoint du protocole.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 23 MAI 1934

LA MUSIQUE

AU GRAND AMPHITHEATRE DE LA SORBONNE : la Chorale des lycées de jeunes filles de Paris.
La grande misère des professeurs de musique de l'enseignement secondaire masculin.
AU THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN : reprise de « la Fille de Madame Angot », opérette en trois actes de Clairville et Siraudin, musique de Lecocq, avec le concours de Mlle Marthe Chenal et M. André Baugé.

Parmi les offrandes musicales de printemps qui nous ont été faites, retenons avec une gratitude particulière la belle image mélodieuse dressée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne par la Chorale des lycées de jeunes filles de Paris. Ce tableau de l'œuvre lyrique accomplie dans l'enseignement secondaire féminin reste lié au souvenir des heures les plus enchantées que j'aie vécues dans l'exaltante compagnie de la musique.

Douze cents jeunes filles en fleur, de huit à dix-sept ans, étaient l'autre jour rangées sur les gradins circulaires de la vaste salle de la rue des Ecoles. Lorsque, dans leurs robes légères et bariolées, elles se levaient simultanément pour entonner leurs chants, on eût dit des pivoines brusquement épanouies sur leurs tiges, en de larges parterres multicolores.

Toutes semblaient sérieuses, appliquées, remplies de ferveur. Quelque chose de pénétrant respirait sur leurs heureux visages, vivifiés et ennoblis par la musique. Des soprani poupards, des contraltos hautes comme trois pommes prenaient d'instinct les poses des enfants de chœur de Donatello, tendaient leurs regards ingénus sur le chef d'orchestre et se montraient constamment attentifs à bien faire. La mélodie s'échappait de leurs lèvres puériles avec une fraîcheur de rivière, une limpidité de source. Vous ne sauriez croire à quel point la musique s'épure et refleurit en passant par ces petites voix chastes!

Ne supposez pas qu'un programme naïf et fade avait été combiné tout exprès pour la circonstance. Le plaisant s'y mêlait à l'austère et l'agréable au noble et au savant. Un goût raffiné présidait au déroulement de cette fête juvénile, qui était aussi une véritable fête d'art et de musique. L'orchestre Colonne au complet, avec son prestigieux chef actuel, M. Paul Paray, accompagnait ces chœurs de lycéennes, qui, de leur côté, ont été parfaitement dignes d'un concours si éminent. Vous allez pouvoir en juger par vous-mêmes.

La petite Chorale, constituée par de toutes jeunes élèves, a d'abord interprété avec une musicalité irréprochable le chœur : « En ce doux asile », extrait de *Castor et Pollux*, de Jean-Philippe Rameau, et le « duo du Moulin » de *la Vie d'une rose*, de Schumann. Après que M. Jean Planel, de l'Opéra-Comique, nous eut détaillé, d'un souple ténor, « le Repos de la Sainte Famille », de *l'Enfance du Christ*, de Berlioz, la grande Chorale, formée par les élèves des classes supérieures, exécuta avec nuance et vivacité un adorable chœur à trois voix de M. Gabriel Pierné, *la Ronde des fées*, et un chant populaire de Bretagne,harmonisé par Bourgault-Ducoudray, *le Semeur*.

Mlle Germaine Hœrner, de l'Opéra, fit admirer une fois de plus sa technique vocale et son aigu splendide dans l'air d'Elisabeth de *Tannhæuser*. Une violoniste, âgée de treize ans, Mlle Lila Bobesco, dont je vous ai souvent parlé, se tailla un succès considérable en jouant avec virtuosité et un style d'une maturité surprenante une *Mélodie* de Lulli, le *Rondino* de Beethoven et *Prélude et allegro* de Pugani. Artiste d'exception, Mme Ginisty-Brisson, dont l'intelligence musicale peut être difficilement dépassée, accompagnait au piano avec une habileté exquise Mlle Bobesco.

La première partie du programme s'est terminée sur les deux scènes de début du second acte d'*Alceste* de Gluck. Mlle Hœrner tenait magistralement le rôle d'Alceste. M. Planel, sous les traits d'Admète, lui donnait la réplique. Les ensembles vocaux étaient chantés par les élèves de la grande Chorale avec une ardeur, une pureté et une force pathétique qu'on souhaiterait trouver aux présentations du chef-d'œuvre de Gluck sur nos scènes subventionnées.

La deuxième partie du programme devait encore davantage nous intéresser. M. Henri Busser avait écrit tout spécialement pour la Chorale des lycées de jeunes filles une importante ode lyrique, *la Belle au bois dormant*. On devine avec quelle élégance, quelle ampleur et quelle fermeté de main, cette pièce vocale à plusieurs parties a été tournée et construite. Une poésie touchante et sereine en émane. La petite Chorale et la grande Chorale, réunies en l'occurrence, ont rivalisé de leur mieux pour traduire ces pages trempées de charme et qui leur étaient dédiées. Avec une autorité incisive, M. Henri Busser conduisait lui-même à l'orchestre cette première audition de son œuvre.

Il était bientôt remplacé au pupitre par un excellent musicien, M. E. Buisson. Sous cette nouvelle et énergique direction, nous entendîmes une tendre *Berceuse* de M. Paul Pierné et une pimpante chanson à danser du Languedoc, *la Cigale et la Fourmi*, recueillie et finement harmonisée par M. Julien Tiersot. La petite chorale fut encore à l'honneur avec une exécution impeccable du chant populaire, « Quand Biron voulut danser », orchestré avec un goût